

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 25 mars 2015

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, M. Yannick SEYCHAL, M. Cédric ARNAUD et Mme Séverine CARTON.

Absent excusé : M. Jacques BRUNEL qui a donné procuration à M. Bernard GERVAIS.

Absent : M. Christian CHARRIERE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE les comptes administratifs 2014** concernant
 - . **les différentes Sections** : la Chevalerie, Gouttemaine, Seytive, Rambe, Le Poyol, Vachon, La Bitortie (approbation à l'unanimité) ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Montifaux, Seytive, La Provende 1, La Provende 2, La Provende 3 (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget Photovoltaïque** (sur 17 exprimés : 2 abstentions, 15 pour) ;
 - . **le Budget cumulé Eau & Assainissement** (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget Principal** (approbation à l'unanimité) ;
- **APPROUVE** les affectations des résultats des différents comptes administratifs 2014 ;
- **APPROUVE** les Comptes de gestion 2014 établis par la Perceptrice ;
- **APPROUVE les Budgets Primitifs 2015** concernant les
 - . **les différentes Sections** : La Chevalerie, Gouttemaine, Seytive, Rambe, Le Poyol, Vachon, La Bitortie (approbation à l'unanimité) ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Montifaux, Seytive, la Provende 1, la Provende 2, la Provende 3 (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget Photovoltaïque** (sur 18 exprimés : 2 « abstentions », 16 « pour ») ;
 - . **le Budget cumulé Eau & Assainissement** (sur 18 exprimés : 1 « contre », 17 « pour ») ;
 - . **le Budget Principal** (approbation à l'unanimité) ;
- **APPROUVE une augmentation de 1% sur les impôts locaux portant les taux 2015**
à :

Taxe d'habitation	:	5.39 %
Taxe foncière (bâti)	:	11.44 %
Taxe foncière (non bâti)	:	55.05 %
- **EST INFORMÉ** du prix de revient d'un élève à l'école publique s'élevant pour 2014 à 388.36 € et du montant de la participation à verser à l'école St Charles s'élevant à 11 650.80 € ;
- **AUTORISE** le Maire à réclamer la participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique sur la base de 388.36 € par élève ;

- **AUTORISE** le Maire à procéder à une enquête publique, pour la construction de deux garages identiques en haut de la Montée des Sorbiers, ainsi qu'à contacter un géomètre pour la réalisation d'un document d'arpentage ;
- **AUTORISE** le Maire à saisir le Comité Technique Paritaire pour porter le temps de travail de la gardienne du camping de 14 h 30/semaine à 17 h 30/semaine.
- **DRESSE** la liste des ayants droit de la Section du Phaux relative à l'affouage de ce lieu-dit ;
- **AUTORISE** l'encaissement des recettes suite au remboursement par l'assurance d'une vitre arrière du tractopelle et concernant la vente d'un lave-vaisselle à la Société de Chasse de Noirétable ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention plafonnée à 762 € concernant le bâtiment cadastré AB 318, de M. Michel CHASSAIN et de M. & Mme Albert FERREYRE, situé au 64 rue de la République ;
- **AUTORISE** l'annulation de la créance irrécouvrable, en eau et assainissement, de M. Jean-Pierre COURTINAT, décédé, pour un montant de 174.85 € ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à une enquête publique, pour céder une petite partie de terrain à M. Patrice BARTHOLIN afin qu'il puisse réaliser son assainissement individuel correctement, au lieu dit Le Montcel ;
- **ACCEPTE** la prise en charge par la commune de la moitié des honoraires du géomètre concernant la division de la parcelle AD 227 (Cession Commune / Xavier FLACHON) ;
- **AUTORISE** le Maire à modifier la délibération du 12/06/2008 concernant la facturation de l'assainissement des maisons raccordées au réseau collectif d'assainissement et possédant une source privée captée ;
- **EST INFORMÉ** du courrier de l'Inspecteur d'Académie rappelant l'organisation de la semaine scolaire jusqu'au 31/08/2017 ;
- **EST INFORMÉ** de la dernière fuite d'eau réparée et du coût de l'intervention de l'entreprise pour la recherche de fuite ainsi que de celui des employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,

Denis TAMAIN.